



Deshériter par mon père

Par jpg

avant son décès, mon père a fait un testament me deshéritant au profit de ma soeur. Aux dires du notaire, j'aurais droit à un tiers de l'héritage et ma soeur au deux tiers. Est-ce normal?

Par ESP

B O N J O U R

La politesse est la seule récompense pour les bénévoles...

C'est bien cela car votre père ne peut pas deshériter.
Votre réserve légale dans sa succession est de 1/3.

(1/3 chaque enfant et 1/3 disponible, pouvant être attribué à n'importe qui).

Par AvocatMOUY

Bonjour,

S'il a fait un testament et que vous n'êtes que deux enfants, alors les proportions semblent correctes.

Après, il a peut être déjà fait des donations antérieures à votre soeur qui doivent être rapportées, ou imputées sur la part de votre soeur.

Il faut étudier l'actif restant et les mouvements financiers passés.

Bien cordialement,